



reproduction grâce à l'appui de :



RAPPORT GENERAL

3^{ÈME} FORUM DE DAKAR SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE



L'ANCRAGE TERRITORIAL DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA RSE

Sous le patronage du Ministère des Mines, de l'Industrie
de l'Agroindustrie et des PME

Dakar - 22 au 24 Mars 2011
Hotel PULMANN



INTRODUCTION

L'émergence du concept de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) en Afrique de l'Ouest devient une réalité grâce aux nombreuses réflexions engagées dans plusieurs pays sur ce thème et grâce aux initiatives lancées en particulier par des acteurs du Secteur privé, des syndicats de travailleurs, des structures universitaires et des institutions nationales.

Ce mouvement en faveur d'une plus grande vulgarisation de la RSE dans les pays d'Afrique de l'Ouest va se poursuivre grâce à la récente publication (Novembre 2010) de la norme internationale ISO 26000 sur la RSE qui présente, non seulement aux entreprises mais également à toute autre organisation privé ou public, des lignes directrices sur les principes de la responsabilité sociétale, sur l'identification de celle-ci, sur le dialogue avec les parties prenantes, sur les questions centrales et les domaines d'actions relatifs à la Responsabilité Sociétale (RS) ainsi que sur les moyens d'intégrer un comportement responsable dans l'organisation.

L'enjeu de la mise en œuvre de cette norme RS 26000 dans les pays d'Afrique de l'Ouest est d'autant plus important qu'il impacte directement au niveau macro économique sur le système de Gouvernance économique des Etats et au niveau micro économique sur le système de Gouvernance d'Entreprise.

Au delà de la nécessité de promouvoir la RS 26000 auprès des dirigeants d'entreprise et de leurs Parties Prenantes, y compris les syndicats de travailleurs et les autorités nationales et locales, et au-delà de l'intérêt pour les entreprises implantées en Afrique de l'Ouest de mieux s'organiser pour répondre collectivement aux enjeux liés à la RSE, il nous paraît opportun dans le cadre de la mise en œuvre des démarches de RSE d'approfondir la réflexion sur deux sujets importants et qui ont trait :

1. au renforcement du dialogue sociétal entre les entreprises et les collectivités locales,
2. au développement de projets de Partenariats Publics Privés dans le cadre de l'ancrage territorial des entreprises

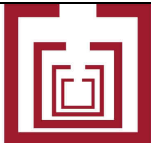
Cette réflexion a été à l'ordre du jour des travaux de la 3^{ème} édition du Forum de Dakar sur la RSE qui s'est tenue du 22 au 24 Mars 2011 à Dakar, co-organisée par [RSE Sénégal](#), [l'Ambassade du CANADA](#) au Sénégal et le Comité d'Orientation et de Suivi de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) avec le soutien de plusieurs autres partenaires publics et des entreprises socialement engagées dans la promotion de la RSE au Sénégal et en Afrique l'Ouest.

Parmi les partenaires publics ayant soutenu cette année la 3^{ème} édition du Forum de Dakar sur la RSE, [la Coopération allemande à travers la GIZ](#) et [l'Institut des Sciences de l'Environnement \(ISE\) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar \(UCAD\)](#) qui, outre un appui financier pour la prise en charge logistique de participants, ont appuyé RSE Sénégal dans la réalisation d'une étude pilote portant sur le dialogue entre les Entreprises et les Collectivités locales ainsi que dans la confection/reproduction du présent rapport général du Forum (rédigé avec le concours de [Mlle Marina Bambara – Doctorante ISE](#)).

PARTENAIRES PUBLICS

 REPUBLICQUE DU SENEGAL Un Peuple – Un But – Une Foi MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRO-INDUSTRIE ET DES PME www.industrie.gouv.sn	 www.canadainternational.gc.ca
 www.sca.sn	 www.afd.fr
 www.lernf.org	 www.giz.de
 www.cnds.sn	 http://ise.ucad.sn
 www.asn.sn	 www.uemoa.int
 www.cnp.sn	 www.cnes.sn

PARTENAIRES PRIVES

 EIFFAGE SÉNÉGAL www.eiffage.sn	 CBAO Groupe Attijariwafa bank www.cbao.sn
 sonatel www.sonatel.sn	 Bolloré AFRICA LOGISTICS Sénégal www.bolloré-africa-logistics.com
 OROMIN JOINT VENTURE GROUP www.oromin.com	 IAMGOLD CORPORATION www.iamgold.com
 FUMOA www.ips-wa.org	 COFISAC www.ips-wa.org
SODEFITEX  www.sodefitex.sn	 SGS www.sgs.com
 SGBS www.sgbs.sn	 KIRÈNE DES PRODUITS SAINS, UNE VIE SAINIE www.kirene.sn
 ics Industries Chimiques du Sénégal www.ics.sn	 COTOA www.soyere.org/cotoa



LES ACTES DU FORUM DE DAKAR SUR LA RSE

Les Personnalités présentes :

- le Ministre d'Etat, Ministre des Mines, de l'Industrie, de l'Agro industrie et des PME, **M.Abdoulaye BALDE**
- l'Ambassadeur du CANADA au Sénégal, **SEM.Perry CALDERWOOD**
- l'Ambassadeur de FRANCE au Sénégal, **SEM.Nicolas NORMAND**
- l'Ambassadeur itinérant du Gouvernement français sur la Bio éthique et le RSE, **SEM.Michel DOUCIN**
- la représentante du Président de la Commission UEMOA, **Mme Adèle CONGO-KABORE**
- le représentant du Président de l'Assemblée Nationale: **M.Abdoulaye SENE**, Député, Président du Conseil Régional de Fatick
- le représentant du Président du Sénat, **Mme Safiétou NDIAYE MAIGA**, Sénatrice
- le Directeur Régional de la GIZ (Coopération allemande au développement), **Dr Ingolf VERENO**
- le représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), **Mr Olivier MAUREL**
- le représentant du Président de l'Association des Maires du Sénégal, **M.Yaya MANE**
- le représentant du Président de l'Association des Elus Locaux du Sénégal : **M.Mouhamadou Habib NIASS** Président du Conseil rural de Taïba Niassene
- le Directeur Régional de l'Agence Française de Développement (AFD): **M.Denis CASTAING**

Une Dimension internationale et sous-régionale avec la présence d'une forte délégation venant du Canada, de France, d'Allemagne, du Burkina Faso, de Côte d'ivoire, de la Guinée, du Mali et du Sénégal

Les Participants : durant 3 jours, plus de 300 représentants des entreprises, des associations professionnelles du secteur privé, des syndicats de travailleurs, des milieux universitaires et écoles de commerce (enseignants et étudiants), des Ong de la société civile et associations de consommateurs, des représentants de l'Etat et des collectivités locales



Les intervenants panélistes : 37 personnalités et experts reconnus du monde de l'entreprise et des milieux d'affaires Sénégal, Canada, France, Allemagne, Côte d'ivoire, Burkina Faso, Mali, Guinée

LES ACTES

I. Institutionnalisation de la RSE

Il ressort des messages délivrées par les autorités sénégalaises (Ministère chargé des Mines, de l'Industrie, de l'Agro industrie et des PME et du Comité d'Orientation et de Suivi de la Stratégie de Croissance Accélérée/Primature) et par la Commission UEMOA, la ferme volonté d'accompagner le processus d'institutionnalisation de la démarche RSE.

«c'est dans cette perspective que la Commission UEMOA envisage de faire adopter courant 2012-2013 une Politique Régionale de Partenariat Public-Privé (PPP) pour créer un cadre légal et réglementaire incitatif pour la promotion de ce partenariat et partant de la responsabilité sociétale d'entreprise.» (extrait discours Commission UEMOA)

En attendant, RSE Senegal va continuer à s'appuyer sur ses Partenaires Techniques et Financiers privés et publics pour:

- renforcer le réseau d'entreprises RSE au Sénégal et en Afrique de l'Ouest,
- promouvoir les initiatives prises par des entreprises et des organisations dans le domaine de la RSE (à l'instar de [SONATEL](#) qui vient de lancer son bulletin RSEnews et [CITIZEN MEDIA GROUP](#) qui va réaliser et diffuser des magazines télévisuel sur la Responsabilité Sociétale)
- préparer la 4^e édition du Forum RSE à Dakar à Dakar ou dans une capitale d'un pays de l'Afrique de l'Ouest

II. Création du Réseau RSE Afrique de l'Ouest

Après la présentation durant le Forum de différents modèles d'associations d'entreprises RSE (Canadian Business for Social Responsibility au Canada, Réseau Alliance pour la Responsabilité en France et RSE Sénégal au Sénégal), un groupe d'entreprises de la sous-région CEDEAO s'est réuni le vendredi 25 Mars 2011 pour prononcer la [Déclaration de Dakar portant création du Réseau RSE Afrique de l'Ouest](#) et procéder à la constitution d'un [Comité de pilotage de RSE Afrique de l'Ouest](#) dont la présidence a été confiée à [M.Philippe BARRY](#), Coordonnateur de RSE Sénégal ;

Mandat a été donné au Président du Comité de pilotage de rencontrer les entreprises et les partenaires publics en vue de présenter cette initiative sous-régionale et solliciter un appui pour les premières activités du Réseau RSE Afrique de l'Ouest à réaliser dans les pays de la zone UEMOA et CEDEAO.

III. Mise en place d'un dispositif RSE local au niveau de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture de KEDOUGOU

Comme suite aux échanges tenus lors de la seconde journée du Forum sur l'ancrage territorial des entreprises dans le cadre de la RSE, il a été procédé à une signature d'une convention de partenariat entre RSE Sénégal et la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de KEDOUGOU visant à amener les compagnies minières et les agences des grandes entreprises de service implantées dans la Région à accompagner [l'intégration de la RSE dans l'Economie locale](#).



RSE Senegal accompagnera ainsi la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture de KEDOUGOU dans la facilitation de contacts avec les partenaires techniques et financiers intéressés à développer dans une approche de Partenariat Public Privé un programme de vulgarisation de la RSE.

IV. Révision du Cadre juridique et réglementaire en faveur des projets sociétaux (engagement communautaire)

Les échanges et débats de la 3^{ème} journée du Forum ont mis en exergue, au regard des exemples d'actions et projets sociétaux initiés par des entreprises au profit des populations, la nécessité de prévoir un cadre juridique, réglementaire et fiscal incitant les entreprises à davantage d'engagement sociétal.

La réforme en cours du dispositif fiscal sénégalais mais également la réforme pour l'amélioration de l'environnement des affaires devrait intégrer une discrimination positive en faveur des entreprises socialement responsables (clause RSE dans le Code des marchés publics, Facilité de création et avantages des Fondations d'entreprise, déductibilité en matière d'IS et d'impôt sur distribution, crédit d'impôts, etc...).



LA 1^{ère} JOURNEE DU FORUM DE DAKAR SUR LA RSE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La RSE, en tant que concept explicite, est en train de conquérir ses lettres de noblesse sur la scène internationale. Le débat s'est institutionnalisé. Divers acteurs y contribuent ; diverses régions du monde aussi.

Mais l'Afrique est à la recherche de sa place dans ce débat, dans les initiatives et dans l'agenda international. Malgré la faible connaissance du concept dans beaucoup de pays africains, on note toutefois un intérêt accru pour la participation de l'entreprise au développement national et local.

Au moment où l'on constate que les pays développés et les pays émergents ont facilité la mise en place de coalitions d'entreprises en faveur de la RSE et du Développement Durable (WBCSD, CSR Europe, Canadian Business CSR au Canada, Réseau Alliances pour la RSE en France, etc...), on observe que seules, dans quelques pays africains notamment d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe où le débat sur la RSE émerge ou s'institutionnalise, des initiatives collectives se sont développées sur la RSE pour répondre aux problématiques et enjeux spécifiques du continent en tenant compte du contexte économique et des réalités sociales et sociologiques.

En Afrique de l'Ouest, le « Forum CSR du Libéria » constitue depuis le mois de Juin 2010 l'unique organisation constituée en association nationale pour la promotion de la RSE.

Au Sénégal, le mouvement en faveur de la promotion de la RSE s'est accéléré avec les activités menées depuis 2008 par un Cabinet privé dans le cadre de l'Initiative RSE Sénégal. Cette initiative a le mérite d'institutionnaliser la RSE au Sénégal à travers l'organisation d'un Forum annuel dédié à la RSE et la publication régulière de bonnes pratiques d'entreprises, partagées au sein d'un réseau de dirigeants et cadres d'entreprises par voie électronique (newsletters et site internet).

Profitant de la publication de la nouvelle norme internationale ISO sur la RSE (RS 26000), les acteurs économiques de l'Afrique de l'Ouest, et en particulier les filiales des entreprises multinationales présentes sur le continent mais également les entreprises locales, doivent à l'instar de leurs homologues des pays du Nord s'interroger sur les avantages et intérêts de se coaliser afin d'engager des actions collectives permettant non seulement d'élever les standards de management des entreprises, de valoriser les entreprises socialement responsables (ESR) mais également de contribuer davantage, dans le cadre de leur engagement sociétal et de leurs relations avec les collectivités locales, à la Bonne gouvernance économique et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le Forum « Dakar RSE 2011 » constitue un cadre d'échanges et de partage pour analyser à partir des expériences des associations privées du Canada (Canadian Business for Social Responsibility - CBSR), de la France (Réseau Alliances pour la RSE) l'opportunité pour les entreprises socialement responsables (ESR) du Sénégal et d'Afrique de l'Ouest de créer un réseau régional d'entreprises pour la RSE : « RSE Afrique de l'Ouest – West Africa CSR Network ».

LES TRAVAUX DE LA 1^{ère} JOURNEE DU FORUM DE DAKAR SUR LA RSE

- **Cérémonie d'ouverture du Forum**
- **Modèles de Réseaux d'entreprises RSE dans les pays du Nord : Canada et France**
- **Présentation de la norme ISO 26000 sur la RSE**

La première journée de la 3^{ème} édition du Forum de Dakar sur la RSE a été l'occasion, à travers une présentation livrée par des membres du Réseau Normalisation et Francophonie, de donner aux participants, un bon aperçu sur la nouvelle norme ISO 26000 sur la RSE publiée en Novembre 2010.

Cette journée a été également l'occasion de présenter aux entreprises et au Secteur privé tout l'intérêt de se regrouper en association pour mieux vulgariser et tirer profit de la RSE, à l'instar des associations existantes au CANADA avec la Canadian Business for Social Responsibility (CBSR) et en FRANCE avec le Réseau Alliance pour la Responsabilité sociale et environnementale

Ci-après les messages, informations et idées fortes issues de cette première journée de Forum. Les discours et présentations peuvent être télécharger à partir du site www.rsesenegal.com

1-Cérémonie d'ouverture : discours

M.Abdoulaye BALDE, Ministre d'Etat, Ministre des Mines, de l'Industrie, de l'Agro industrie et des PME

Avec la réforme du Code Minier qui vise la valorisation du riche potentiel minier du Sénégal, le Gouvernement affiche sa volonté de créer les conditions d'émergence d'entreprises citoyennes qui intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes.

Le Sénégal a adhéré à la Directive de la CEDEAO sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier, Directive sous-tendue par des principes de développement durable sur lesquels le Sénégal avait déjà anticipé dans son Code Minier avec, notamment, la mise en place d'un Fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales pour matérialiser la prise en charge de la dimension sociale et le partage des revenus tirés de l'exploitation minière. Pour le quinquennat 2008-2012, le montant des engagements d'investissements sociaux s'élève à 3,5 milliards FCFA



Dans le secteur industriel, des signaux forts sont envoyés aux acteurs économiques pour leur dire qu'il est temps que nous mettions ensemble nos énergies et nos ressources au service du développement local. En effet, tout le monde le sait, près de 90 % des activités industrielles sont concentrées dans la région de Dakar alors que nos régions regorgent d'immenses potentialités autour desquelles il est possible d'organiser la création de richesses et d'emplois durables. Les ICS à THIES, la CSS, la SOCAS à St-Louis, SUNEOR à Diourbel et Kaolack et Ziguinchor, etc... constituent autant de locomotives qui peuvent tirer d'importantes initiatives locales comme la création de nouvelles entreprises, le partenariat avec les Universités ou les Laboratoires dans les régions ou des Ecoles de formation répondant aux besoins des activités économiques de la région y compris la santé, l'environnement et la culture.

SEM.Perry CALDERWOOD, Ambassadeur du CANADA au Sénégal

Ce Forum célèbre le renforcement de l'intérêt et l'engagement du Secteur privé avec les parties prenantes afin d'intégrer les considérations sociales, environnementales dans leur opérations. Ce Forum est important car il réunit des acteurs clé locaux, régionaux et internationaux autour d'une thématique d'intérêt globale.

Notre proposition est de positionner le Canada comme un "partenaire stratégique, de choix et responsable", à travers lequel nos partenaires perçoivent notre pays comme une plateforme importante pour les affaires avec l'Amérique du Nord. Ces propos sont appuyés par le fait que le Canada est un important partenaire pour l'Afrique avec une forte présence comme investisseur étranger dans le secteur extractif (mines, pétrole & gaz) estimé à plus de \$25 milliards, dont près de \$7 milliards en Afrique de l'Ouest.



Compte tenu de cette réalité, le gouvernement du Canada attend des entreprises canadiennes actives à l'étranger le respect des lois et des normes internationales en vigueur, l'exercice de leurs activités de manière transparente et en consultation avec les gouvernements des pays d'accueil et les communautés locales, et un comportement responsable sur les plans social et environnemental, et il les encourage en ce sens.

Notre Gouvernement du Canada travaille donc en collaboration étroite avec les gens d'autres parties intéressées afin de promouvoir la RSE afin de s'assurer qu'elles intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs valeurs et dans leurs activités d'une manière transparente et responsable. La Stratégie renforce également l'engagement du Canada de travailler avec des pays hôtes, pour augmenter le développement économique et les avantages aux communautés émanant de la gestion responsable de ressources naturelles.

Mme Adèle CONGO-KABORE, Représentante résidente de la Commission UEMOA au Sénégal

Force est de constater qu'aujourd'hui, beaucoup d'entreprises de notre espace communautaire n'intègrent pas encore le concept de responsabilité sociétale dans leur approche du développement. Notre souhait est que cette situation évolue positivement grâce à des cadres de concertation comme le présent forum qui offre l'occasion aux participants d'échanger et partager les expériences sur les questions de développement durable et de s'approprier le concept de responsabilité sociétale d'entreprise.



C'est dans cette perspective que la Commission de l'UEMOA envisage de faire adopter courant 2012-2013 une Politique régionale de Partenariat Public-Privé (PPP) pour créer un cadre légal et réglementaire incitatif pour la promotion de ce partenariat et partant de la responsabilité sociétale d'entreprise.

Je souhaite vivement que le processus de création de l'association ouest africaine « Réseau RSE Afrique de l'Ouest » se déroule avec succès et rencontre l'adhésion enthousiaste des entreprises de notre espace communautaire. A cet effet, pour atteindre rapidement les résultats escomptés, j'encourage vivement les promoteurs à associer à la démarche, la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA, Organe représentatif des intérêts du secteur privé dans l'espace UEMOA.

Message de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) délivré par M.Olivier MAUREL

La présence de la Francophonie sur les démarches de RSE se caractérise par deux enjeux

- une présence francophone qui met en lumière la responsabilité plurielle des entreprises tant dans les domaines de l'environnement, des relations sociales que des droits de l'Homme, L'OIF mobilise à cet effet ses nombreux leviers et réseaux fédérant acteurs politiques et institutionnels, intervenants économiques et professionnels, organisations de la société civile et universitaires
- une présence francophone exigeante : certes, la RSE prend corps dans le cadre des engagements volontaires des entreprises, mais elle repose aussi sur des normes contraignantes et des droits universels que la Francophonie entend promouvoir



L'OIF soumet aujourd'hui une stratégie francophone en faveur de la promotion de la responsabilité sociale des entreprises qui s'articule autour de deux axes principaux :

- Le premier axe renvoie à la mobilisation de la diplomatie francophone, auprès des Nations unies, des organisations régionales et des pays membres de l'OIF, afin d'encourager à ces différents niveaux l'intégration des principes de RSE, rappelés notamment par la norme ISO 26000. Le déploiement d'ISO 26000 offre en effet une opportunité importante de valorisation des bonnes pratiques de développement durable, notamment dans le cadre des stratégies nationales de développement durable
- Le deuxième axe vise quant à lui le développement et la diffusion des outils méthodologiques, afin de déployer les principes de la RSE auprès des différents acteurs opérationnels, en particulier à travers la norme ISO 26000

Le forum de Dakar, auquel l'OIF se réjouit d'être représentée, offre dans ce sens une opportunité intéressante pour rendre compte des expériences positives observées en Afrique de l'Ouest. **L'initiative du Sénégal dans le secteur de la RSE mérite d'être soulignée et encouragée. L'OIF entend accompagner ces réalisations dans le cadre d'une stratégie appelée à se nourrir des initiatives de terrain. Elle portera ainsi la plus grande attention aux résultats du Forum de Dakar.**

Car la Francophonie est particulièrement soucieuse d'une contribution équilibrée des différentes régions du Nord comme du Sud à l'enrichissement des principes et des pratiques de la RSE.

Dr Ingolf VERENO, Directeur Régional de la GIZ au Sénégal

Ce Forum sur la RSE se déroule dans une période qualifiée d'« historique » pour plusieurs pays d'Afrique, notamment en Afrique du nord mais aussi en Afrique occidentale et centrale compte tenu des évolutions et des changements politiques à grande échelle lourds de conséquences. Ce sont des changements initiés par des citoyens, par la société civile au sein de laquelle les entreprises et leurs employés jouent un rôle important assumant une responsabilité grandissante.



Le succès économique des entreprises se mesure aujourd'hui par rapport à la réponse à cette question. Et les entreprises prospères sont celles au sein desquelles les entreprises jouent leurs rôles en tant qu'agent actif et responsable. Je représente une entreprise qui s'occupe depuis de nombreuses années du sujet de la RSE à l'échelle mondiale et cela non seulement en théorie mais aussi très concrètement sur le terrain.

Au Sénégal, **GIZ appuie le premier master professionnel RSE au Sénégal** et cela avec une participation des entreprises privées à 50%. Et dans le domaine du Partenariat Public Privé (PPP), depuis des années, la GIZ joue un rôle de promoteur et facilitateur.

M.Ibrahima WADE, Secrétaire permanent du Comité de Suivi et d'Orientation de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)

Ce forum est bel exemple de partenariat entre l'administration, le secteur privé et un partenaire au développement, qui est la manifestation de notre engagement collectif pour une prise en compte de la RSE dans nos stratégies de développement.

La Stratégie de Croissance Accélérée, en tant que cadre d'impulsion mis en place par le Gouvernement du Sénégal pour dynamiser le processus d'une création durable de richesses, cherche à installer une dynamique gagnante et un mouvement d'ensemble vers l'émergence économique, sur un horizon moyen terme.



Force est de reconnaître que les territoires regorgent de potentiels économiques, jusqu'ici insuffisamment exploités. Aussi, devons-nous davantage oeuvrer à une meilleure valorisation des territoires et des produits des terroirs. La Responsabilité Sociale d'Entreprise constitue dès lors une voie pour y parvenir, en ce sens qu'elle est d'abord un facteur déterminant de la compétitivité de l'Entreprise et de l'Economie, (c'était le thème de l'édition de l'année dernière) et aujourd'hui, de la compétitivité des Territoires (c'est le thème de la présente édition).

L'objectif de rendre économiquement homogènes et compétitifs les territoires devrait inciter à une bonne prise en charge, par les principaux acteurs dans les terroirs, de l'approche RSE, complétant celle existante des Clusters, en vue de favoriser l'avènement de ce qu'on peut appeler l' «espace territorial RSE», cadre de concertation, d'impulsion et de mise en oeuvre des politiques de développement du territoire. L'avènement de l'espace territorial RSE est un enjeu de développement durable qui nécessite, autant sur le plan local que national, la mobilisation de tous les acteurs : collectivités locales, organisations de la société civile, organisations patronales du secteur privé, organismes consulaires, entreprises, universités et centres de recherches, populations et bien entendu l'Etat.

A côté des collectivités locales, deux catégories d'acteurs sont appelés à jouer un rôle majeur :

-Pour le secteur privé national, il s'agit de s'engager résolument à l'avènement d'un véritable ancrage territorial des entreprises, par une meilleure décentralisation des investissements dans les différentes zones économiques du pays.

-Du côté des pouvoirs publics, il s'agit, d'une part d'oeuvrer au renforcement de l'espace territorial et aider à sa mutation en espace territorial RSE, d'autre part, d'accompagner le processus d'institutionnalisation de la démarche RSE, tout en laissant libre court à l'initiative spontanée.

Philippe BARRY, Coordinateur RSE Senegal

Avec cette troisième édition qui revêt cette année un caractère international et sous régional, cette initiative RSE Senegal s'oriente résolument vers une institutionnalisation de ce Forum sur la RSE. Nous suivons ainsi une recommandation formulée l'année dernière

Il s'agit aussi, à travers cet évènement désormais inscrit dans l'agenda continental des grandes rencontres sur la RSE, de positionner le Sénégal comme un pays leader dans la

sous région UEMOA et dans la Francophonie, en matière de vulgarisation du concept de la RSE et de dissémination des principes de Gouvernance, d’Ethique et de respect des Droits de l’Homme que ce concept sous-tend.

A l’heure où nous aspirons à un monde plus juste et plus sûr, récemment marqué par des violations des Droits de l’Homme (en Côte d’Ivoire, dans certains pays arabe d’Afrique du Nord) et marqué par des catastrophes environnementales majeures (centrale nucléaire de FUKUSHIMA), la notion de Responsabilité sociétale et de RSE doit prendre une place fondamentale dans la Gouvernance de nos Etats et la gouvernance d’entreprise.



La RSE se nourrit d’exemples et de modèles. Nous l’avons si bien compris au niveau de RSE Senegal que, dans le cadre du suivi des actes des précédents forum, nous avons privilégié l’action, en synergie avec plusieurs partenaires impliqués dans ce mouvement RSE.

-Nous avons pu consolider le Réseau RSE Senegal par l’adhésion de nouvelles entreprises engagées dans la dynamique RSE. Nous comptons à ce jour 15 entreprises parmi des entreprises industrielles et de service.

-RSE Senegal vient également de publier le premier recueil en Afrique de l’Ouest mettant en valeur des initiatives RSE pertinentes, en cours ou en projet.

-Grâce à l’Ambassade du CANADA au Sénégal, notre fidèle partenaire, nous avons pu engager la promotion de la RSE au sein de la sous-région, notamment au Burkina Faso

-Avec l’appui de RSE Senegal et de la Coopération allemande de développement, la GIZ, l’Institut des Sciences de l’Environnement de l’Université Cheikh Anta Diop a lancé le premier master professionnel RSE au Sénégal.

-Enfin, dans le prolongement de l’acte de partenariat signée l’an dernier avec la SCA et le Comité National du Dialogue Social (CNDS), RSE Senegal vient cette année de renforcer sa synergie d’action grâce à de nouvelles conventions de partenariat : le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF) pour le déploiement de la norme ISO 26000 sur la RSE, la Chambre de Commerce, d’Industrie et d’Agriculture de Kédougou (CCIAKdg) pour la mise en place d’un dispositif RSE local, Citizen Media Group pour l’appui à la création d’émissions audio visuelles pédagogiques axées sur des thématiques RSE et citoyenneté d’entreprise.

2-Modèles de Réseaux d'entreprises RSE dans les pays du Nord : Canada et France

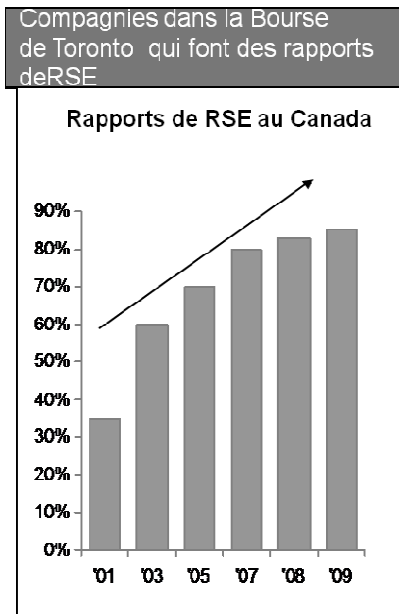
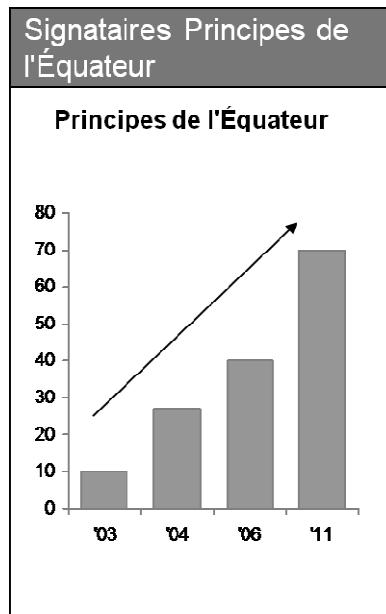
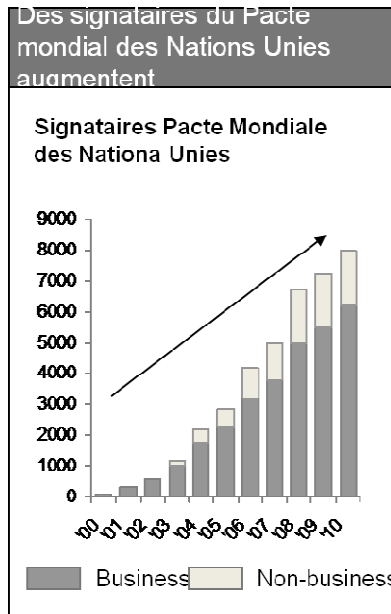
La vulgarisation de la RSE en Afrique de l’Ouest nécessite des pré-requis dont la création d’une association d’entreprises à l’instar de celles existantes dans les pays du Nord.

Le Forum a permis aux participants dans le cadre d’un échange de bonnes pratiques de s’enrichir de modèles d’associations d’entreprises spécifiquement dédiées à la RSE

La Canadian Business for Social Responsibility (CBSR) représentée par Mme Maria José RAMOS

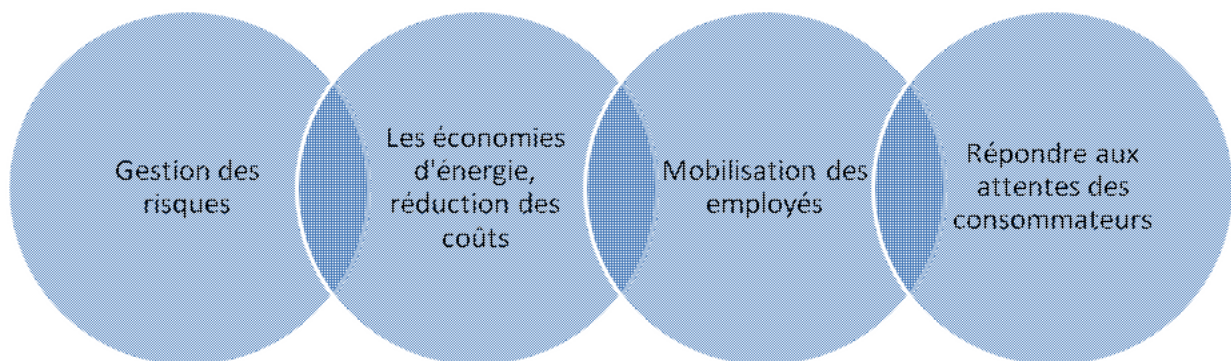
A propos de CBSR : Organisation associative travaillant avec plus de 100 des plus grandes entreprises du Canada mobilisées dans la RSE, CBSR est une organisation nationale à but non lucratif fondée en 1995 (Toronto, Calgary et Vancouver). La plus ancienne organisation au Canada en matière de RSE, partenaire d’un réseau de RSE international et canadien avec des services personnalisés pour les membres, des événements de réseautage et des activités de formation. **Financement à 100% par les entreprises.**

La RSE au Canada : Il y a un mouvement global d'adoption de la RSE qui touche aussi le Canada. Le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes de l'Équateur sont deux exemples dans le monde où on voit l'augmentation de signataires. Au Canada, nous voyons une augmentation marquée du nombre d'entreprises qui font des rapports de RSE.



L'analyse de la rentabilisation de la RSE

Dans le contexte actuel, les entreprises comprennent les avantages à avoir des pratiques responsables et les parties prenantes ont des attentes élevées en ce qui concerne la RSE.



On a trouvé dans une étude que CCSR a fait en partenariat avec Hewitt et associés qu'il y a une forte corrélation entre la mobilisation des employés et la RSE.

Offre de services aux entreprises : au niveau politique (capacité de proposition), stratégie entreprise, dialogue avec les communautés, rapports RSE et Formation

Conseils pour RSE Senegal et RSE Afrique de l'Ouest : Continuer à dialoguer et à définir ce que la RSE signifie au Sénégal + Créer des groupes de travail ou des réseaux pour partager les meilleures pratiques + Continuer à travailler avec les dirigeants pour définir un programme commun en matière de RSE + Encourager les entreprises à faire la RSE + Construire l'analyse de rentabilisation pour les investissements en matière de RSE + Rechercher des victoires faciles qui pourront maintenir le momentum (la dynamique enclenchée)

Le Réseau Alliance pour la Responsabilité Sociale et Environnementale par Mme Climène KOECHLIN

Basé à Lille, la Région Nord Pas de Calais constitue un terrain favorable au Développement Durable: Autrefois fleuron de l'industrie minière et textile, elle mise sur l'enseignement et l'innovation, et elle est dotée de Pôles de compétitivité dans de nombreux domaines. Son économie portée par des grands groupes familiaux.



A propos du Réseau Alliances : créé en 1993, il a pour objectif d'accompagner les entreprises pour qu'elles améliorent leurs performances tout en respectant l'Homme et l'Environnement.

UN CREDO : s'appuyer sur des Bonnes Pratiques d'entreprises

Moyens humains : 15 permanents

financiers : 1,5 M€/an dont 45% financement public, 45% financement privé, 10% cotisations

Le World Forum de Lille : un événement international de référence

-il donne la parole à des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité mais également à des syndicalistes, ONG, collectivités territoriales, organismes professionnels...

-il a élaboré le Manifeste de l'Entreprise Responsable qui s'adresse à toutes les entreprises - des TPE aux Multinationales - qui s'engagent à partager leurs «Pratiques» en faveur d'une économie plus responsable. Il s'accompagne d'une boîte à outils de plus de 500 fiches « Bonnes Pratiques » classées par thématiques.

-participation d'entrepreneurs sénégalais lors des éditions précédentes : en 2009, **M.Bagore BATHILY** de la LAITERIE DU BERGER (accompagnement des éleveurs) et **M.Cheikh Bamba FALL** de CARBOSEN (Charbon vert). En 2010, **M.Youssou NDOUR** de la Fondation BIRIMA (Micro finance)

-5ème Conférence Internationale prévue du 15 au 17 Novembre 2011 sur le thème «la richesse !»

Voir sur www.worldforum-lille.org

Présentation de structures complémentaires d'appui aux entreprises RSE : l'Institut des Mines, de la Métallurgie et du Pétrole du Canada (ICM) et du Centre d'Excellence RSE par M.Jean VAVREK

A propos de ICM : Créé en 1898, ICM assure un leadership pour les professionnels de l'industrie canadiennes spécialisés dans le minéraux, les métaux, les matériaux et l'énergie

Quelles sont les éléments clés qui favorisent la pratique de la RSE? Evolution du travail, la sécurité, l'environnement, l'évaluation et le reporting, la gouvernance/la transparence, associé aux questions liées aux technologies et au changement climatique

Le CIM est une initiative du secteur industriel pour soutenir la pratique RSE des entreprises en faveur d'une exploitation minière écologique et atténuant le changement climatique. Le CIM a un champ d'intervention vers la formation des jeunes du fait de la



forte demande en recrutement des compagnies minières, en encourageant la formation des femmes dans le secteur minier.

Les services de formation du CIM sont adaptés aux compagnies soucieuses de leur notoriété et leur réputation

Ce qui rend notre approche unique? interventions de l'exploration jusqu'à la fermeture d'une mine + la consultation sur toutes les étapes de vie d'une mine.

Enseignements basés sur la critique - mais plus encore sur l'inter-action, l'écoute, le dialogue, les visites de terrain. Forte relation avec les autres universités (en MBA)

A propos du Centre d'Excellence RSE : confié et hébergé au CIM par le Gouvernement, le Centre vise à fournir des informations pertinentes et actuelles sur la RSE pour les autorités gouvernementales et le secteur industriel, fournir des outils stratégiques et la réglementation pour bien appliquer la RSE dans la gouvernance de l'entreprise, et enfin le Centre administre une plateforme d'échanges d'informations entre les entreprises et leurs parties prenantes

Le Centre est fondé sur quelques principes clés qui continuent d'être approfondis : L'approche multipartite est importante pour la crédibilité du processus. Le but est l'amélioration des performances de ce processus sur le terrain, pour l'industrie, les employés, les ONG, internationales et locales, les gouvernements des pays d'accueil, le gouvernement canadien à l'étranger et ainsi que pour les dirigeants communautaires et les citoyens à l'étranger

Le Centre d'excellence est actuellement peu doté en ressources et les premières recommandations sont pour un renforcement des moyens permettant d'assurer la pérennité et l'efficacité de cet instrument de la Stratégie RSE du Gouvernement canadien.

3-Présentation de la norme ISO 26000 sur la RSE par le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF)

***M.Boufeldja BENABDALLAH, Secrétaire du Programme de déploiement de l'ISO 26 000 dans la francophonie**

***M.Barama SARR, Directeur Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) et Président du Programme de déploiement de la norme ISO 26000 dans la francophonie**

***M.Didier GAUTHIER, Président de la Commission ISO 26000 de l'AFNOR France, membre de RNF**

La Responsabilité sociale, c'est un travail en réseau dans l'espace de la Francophonie

Ce qui a motivé l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) pour le déploiement de ce projet d'ensemble de la Francophonie, c'est l'intégration et la mise en cohérence des politiques sectorielles en matière de Développement Durable + réponses aux attentes de Jobourg, le Xe Sommet des (Ouagadougou 2004) a fait du Développement durable sa priorité. Au XIIe Sommet de Québec de 2008, la RS est inscrite dans la Déclaration finale des Chefs d'État et de Gouvernement.

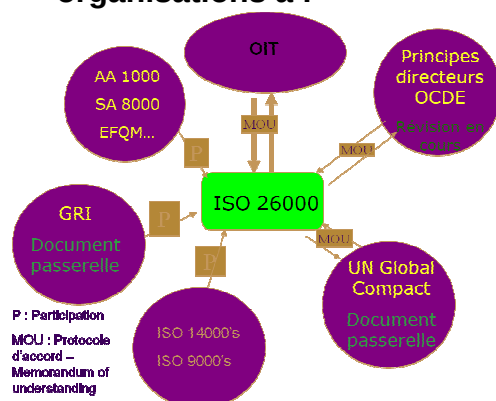
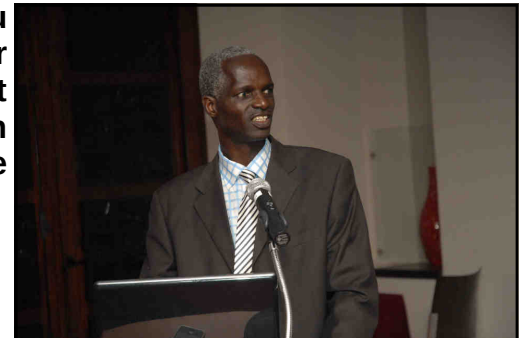


Avant la publication de la norme ISO 26000, différentes actions menées: Séminaire international francophone à Marrakech (nov 2005) sur la RS + Organisation en amont des sessions ISO sur la norme (Bangkok, Lisbonne, Vienne, Sidney, Santiago, Québec, Copenhague) + Organisation de sessions de sensibilisation des acteurs du développement de 2006 à 2008 (Lyon, Ouaga, Rabat, Genève) + Production de documents sur la RSE + Plateforme d'échange www.mediatorre.org

La norme ISO 26000 est adoptée en septembre 2010. Se met alors en action à l'ISO, le processus de suivi du déploiement de la norme (PPO NIN + PPO SAG), et dans l'espace francophone : le Programme de déploiement de la norme sous la direction du RNF.
www.lernf.org

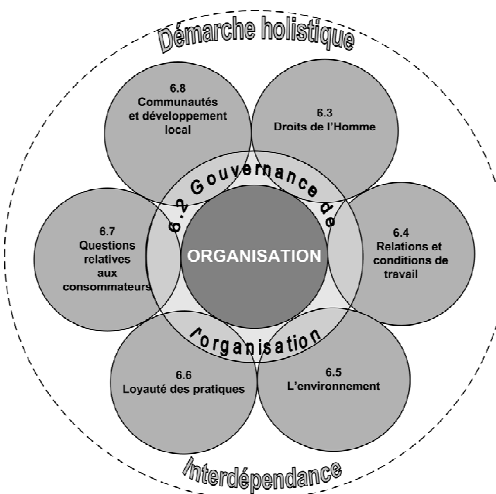
A propos de la norme ISO 26000 :

- applicable à toutes les organisations (publiques ou privées), partout dans le monde, quelle que soit leur taille ou leur activité, elle est compatible notamment avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, avec le Pacte mondial ou encore le Global Reporting Initiative- GRI
- La norme fixe une définition universelle de la responsabilité sociétale
- Elle se fonde sur 7 Principes, couvre 7 Questions centrales, fournit des repères pour aider les organisations à :



- améliorer leur contribution au développement durable
- intégrer la RS dans leurs décisions et activités
- évaluer les progrès réalisés
- anticiper les risques
- améliorer leur capacité d'adaptation

- Elle ne remplacera pas les normes et certificats existants notamment sur l'environnement, la qualité ou la santé et la sécurité mais permettra de décloisonner ces démarches en leur donnant une meilleure cohérence, une éthique renforcée



Des réponses ont été apportées aux questions fréquentes sur la norme Internationale ISO 26000 <<Lignes directrices relatives à la RS>> :

Qu'est-ce que l'ISO 26000? Pourquoi avoir fait le choix d'une norme? Qu'est-ce que l'ISO 26000 va apporter? Comment s'articule une démarche ISO 26000? Quel est le lien entre développement durable et responsabilité sociétale? Comment les aspects économiques sont-ils traités dans la norme ISO 26000? L'ISO 26000 sera-t-elle applicable partout dans le monde?

ou certains pays en développement seront-ils de facto écartés de son application? ISO 26000 va-t-elle remplacer certaines normes ou autres outils méthodologiques?

Pourquoi engager son organisation dans une démarche de responsabilité sociétale? Combien coûte la mise en oeuvre de l'ISO 26000? Pourquoi l'ISO 26000 ne comporte pas d'exigences? Voir les réponses apportées dans la présentation de M.SARR à télécharger sur le site www.rsesenegal.com





LA 2^{ème} JOURNEE DU FORUM DE DAKAR SUR LA RSE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Chapitre 6.8 de la nouvelle norme internationale ISO sur la RSE (RS 26000) traite du volet « Communautés et Développement Local ».

Ce chapitre renvoie à des lignes directrices qui permettent non seulement d'approfondir les techniques bien établies de dialogue des entreprises avec les collectivités locales mais également de mieux orienter les dirigeants d'entreprise et organisation dans les différents types d'actions et projets sociétaux qu'ils engagent au sein de la localité d'exercice de leurs activités de production ou de services.

L'ancrage territorial des entreprises en général et des multinationales en particulier constitue une thématique et un enjeu majeur de responsabilité sociétale. Elle fait ressortir diverses problématiques dont les plus importantes sont les relations avec les communautés locales, le respect et la promotion de la culture locale et les investissements sociaux.

La relation avec les communautés locales est caractérisée par le dialogue, la concertation et la participation. Elle est la condition première, aussi bien de l'acceptation de l'entreprise et de ses activités que de l'efficacité de la contribution de celle-ci au développement de l'environnement social dans lequel elle opère. Plusieurs entreprises en ont malheureusement appris à leurs dépens.

C'est le cas de certaines entreprises opérant dans le secteur pétrolier, dans le secteur minier, dans le secteur touristique, dans le secteur de la construction d'infrastructures mais également de toutes autres entreprises implantées hors d'une zone industrielle et/ou commerciale aménagée et sécurisée. C'est notamment le cas dans une grande partie des pays d'Afrique de l'Ouest où la mauvaise gestion du dialogue et la répartition inéquitable des ressources issues de l'exploitation entraîne souvent des conséquences néfastes pour l'entreprise ou exacerbe les tensions sociales.

La gestion du dialogue, l'implication des différentes couches sociales à travers des structures de concertation sont donc fondamentales et nécessitent de la part des entreprises et de leurs parties prenantes de maîtriser les outils de facilitation du dialogue sociétal.

LES TRAVAUX DE LA 2^{ème} JOURNEE DU FORUM DE DAKAR SUR LA RSE

- **Renforcement du Dialogue entre les Entreprises et les Collectivités locales**
- **Application de la RSE dans un modèle de développement économique local : l'approche «clusters» de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)**

Réunissant des représentants d'entreprises, des élus locaux, des représentants des administrations, des milieux universitaires, de la société civile, des partenaires au développement, la seconde journée de la 3^{ème} édition du Forum de Dakar sur la RSE a été l'occasion, à travers la restitution d'une étude pilote, la présentation de plusieurs exposés et les débats qui ont suivi, de mettre en avant l'importance du Dialogue entre les Entreprises et les Collectivités locales pour s'inscrire dans un Développement Durable. Cette session a été aussi l'occasion de recueillir les réactions des entreprises et des collectivités locales dans la pratique quotidienne de ce dialogue. Enfin, l'expérience de

certaines pays en matière de dialogue entre entreprises et collectivités locales a pu être partagée lors de l'atelier.

Ci-après les messages, informations et idées fortes issues de cette première journée de Forum. Les discours et présentations peuvent être téléchargés à partir du site www.rsesenegal.com

1-RENFORCEMENT DU DIALOGUE ENTRE LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITES LOCALES

Modération par **M.Yaya MANE**, Conseiller spécial du Président de l'Association des Maires du Sénégal



PRESENTATION DE L'ETUDE PILOTE DE RSE Senegal

Commanditée par RSE Senegal avec le concours de l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE/UCAD) et la **Coopération allemande GIZ**

Réalisée par **M.Mamadou Lamine BA**, Consultant, et **Mlle Marina BAMBARA**, doctorante à l'ISE

Il s'agissait travers cette étude exploratoire de comprendre comment se réalise l'interaction de l'entreprise avec sa communauté d'accueil et quelles sont les marges de manœuvres dont disposent l'une et l'autre entité (entreprise et sa collectivité locale) dans ce dialogue entre les deux entités.

Après une brève lecture du contexte de l'étude ainsi que de ses objectifs, M.BA et Mlle BAMBARA ont présenté la synthèse des résultats obtenus au niveau des entités étudiées: SODEFITEX, SOCAS, IAMGOLD, OROMIN, Commune d'arrondissement de Hann Bel Air et Communauté rurale de Khossanto. Il en est ressorti les éléments suivants:



- plus le secteur est ouvert à l'international, plus l'entreprise semble être ouverte à la pratique de la RSE (incluant le dialogue avec les parties prenantes dont les CL)
- même si l'entité collectivité locale et l'entreprise ont des règles et des principes de travail à priori très différents, le dialogue quelque soit sa forme est quelque chose de normal et naturel entre les deux entités.

- le dialogue Entreprise - Collectivité locale est un outil d'opérationnalisation du développement économique local mais tel que pratiqué actuellement au Sénégal, il n'a pas d'effet substantiel ni sur l'entreprise ni sur la Collectivité Locale car les choses se font de façon disparate.
- les entreprises agissent plus comme des mécènes auprès des collectivités locales quand elles déroulent des activités RSE. De plus, elles agissent plus avec les services gouvernementaux qu'avec l'administration décentralisée.
- sont autant de difficultés à la pleine effectivité d'un dialogue entreprises collectivités locales : l'absence de structures au niveau des Collectivités Locales permettant à ces dernières d'échanger régulièrement avec les entreprises évoluant sur leur territoire, la diversité des intérêts au niveau local, le réflexe d'agir par groupe différencié (femmes, jeunes, notables, autochtone,...), la faible capacité des administrateurs des collectivités locales à organiser et à conduire un processus de dialogue structuré et permanent épousé par les populations .

Dans l'étude, les préoccupations et attentes des deux parties ont été explicitées. On note du côté des Collectivités locales des attentes à l'amélioration de l'accès aux services essentiels (eau, électricité, éducation, santé), au désenclavement des terroirs, à l'emploi. On note du côté de l'Entreprise, des aides à l'implantation et à un ancrage de l'entreprise, pour la mise à disposition d'espaces additionnels, la gestion des conflits dans l'entreprise et des incitations à l'engagement communautaire.

Au cours des discussions concernant l'étude présentée, des recommandations ont été formulées notamment :

- l'élargissement du champ de l'étude aux autres parties prenantes de l'entreprises, notamment les travailleurs et la société civile,
- la prise en compte des questions liées à la fiscalité des entreprises, par rapport à leurs territoires d'implantation et le rôle de la fiscalité dans le développement des collectivités locales,
- le questionnement du rôle de l'Etat dans ce dialogue Entreprises – Collectivités locales
- au-delà des Entreprises qui ont été ciblées dans l'étude par rapport aux relations positives qu'elles entretiennent dans leur terroir, prévoir d'inclure dans le champ de l'étude des entreprises ayant une connotation territoriale négative

EXPERIENCES NATIONALES ET INTERNATIONALES EN MATIÈRE D'OUTILS ET INSTRUMENTS DE DIALOGUE

Intervention du Dr Moussa SYLLA, Directeur des Mines et de la Géologie (Sénégal)

Dr SYLLA a traité du thème «de concertation des acteurs et instruments de gestion des fonds sociaux issus des opérations minières au Sénégal».

Après avoir rappelé le contexte de dialogue communautaire dans lequel évoluent les compagnies minières au Sénégal, tant dans la Région de Thiès que dans la Région de Kédougou, Dr SYLLA a listé les intérêts de chaque partie, Entreprises et Populations locales, pour une qualité et une durabilité du Dialogue.

Il a par la suite donné les éléments qu'il considère comme essentiels pour faciliter la concertation :

- définition d'un modèle axé sur la responsabilité intégrale du promoteur minier et des communautés hôtes,



- mise à disposition par les compagnies minières de ressources financières à l'endroit des communautés hôtes (à considérer comme un acte courant de gestion)
- suivi régulier des engagements des compagnies minières et contrôle efficient des ressources allouées aux Fonds Sociaux par l'Etat

Après avoir insisté sur la nécessité de mettre en place un cadre de concertation (à partir d'une étude monographique des communautés) ainsi qu'un Comité de Gestion des fonds sociaux, Dr SYLLA a exposé le cas du Programme Social Minier (PSM) de Kédougou, à travers son approche, ses insuffisances et faiblesses.

Avant de conclure, Dr SYLLA a formulé les recommandations suivantes en ce qui concerne le PSM :

- réforme et opérationnalisation du Comité de Gestion du PSM avec un renforcement du rôle des acteurs locaux
- responsabilisation accrue des Collectivités Locales avec plus d'intervention dans le cadre de l'appui budgétaire
- recentrage du rôle du Ministère chargé des Mines vers la supervision en minimisant son rôle dans les choix arbitrages.
- assurer une meilleure prise en charge par le Comité de Gestion du PSM des questions foncières, environnementales et socio-culturelles

Intervention de Dr Nathalie ROSS, Ministère des Ressources Naturelles (Canada)

Dr ROSS, de Ressources Naturelles Canada, a présenté l'expérience Gouvernement du Canada en matière de relations avec les collectivités locales.

Rappelant l'importance du secteur minier au Canada, Dr ROSS précise qu'en 2009 le secteur a contribué pour 32 milliards de dollars au PIB et constitue le «gagne pain» d'environ 100 collectivités rurales et autochtones nordique du pays.

Ressources naturelles canada a mis en place l'initiative «[mines vertes](#)» afin de développer des technologies pour minimiser les impacts environnementaux de l'activité minière afin dit-elle «*d'augmenter les capacités des sociétés à obtenir le permis d'adhésion des communautés aux projets miniers des entreprises*».

Ainsi, la notion de développement durable se trouve intégrée programmes et lois des gouvernements fédéraux à travers une approche qui intègre les considérations sociales, économiques et environnementales et qui reconnaît l'importance des minéraux et des métaux dans la vie de tous les jours.



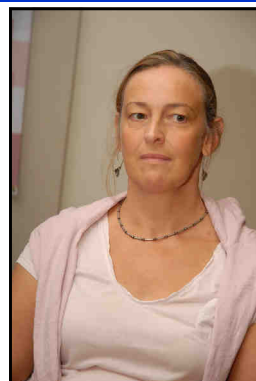
Selon Dr ROSS, le gouvernement canadien a également tenu à impliquer les communautés dans la gestion minière. Pour cela, il privilégie la responsabilité des provinces et territoires dans la gestion de ces ressources naturelles, se cantonnant d'avantage sur les aspects de fiscalité, d'investissement à l'étranger, de protection de l'environnement, de recherche et développement etc.... [Ainsi, la protection de l'environnement, l'engagement et la participation des collectivités locales autochtones dans la gestion minière sont les éléments essentiels de la politique développement durable des ressources minières au Canada.](#) Le dialogue est privilégié dans la gestion minière au Canada. A titre d'exemple, on eut citer [la consultation](#), procédure se déroulant lors du processus d'évaluation environnementale et qui permet aux collectivités d'exprimer les inquiétudes, d'apporter des observations et d'élaborer des solutions partagées avec les sociétés minières. Par la suite, [des protocoles](#) ainsi que [des lignes directrices](#) sont élaborées à l'échelle des territoires. En somme, pour Ressources Naturelles Canada, les éléments importants dans la réussite du dialoguesont

essentiellement l'amorce précoce du processus de dialogue et le respect du savoir traditionnel dans la prise de décision.

Intervention de Mmes Doris POPP et Anne REINER, GIZ/Centre de Promotion du Secteur Privé (Allemagne)

Après l'expérience canadienne, l'exemple allemand a été présenté notamment à travers le guide sur les processus multi-parties prenantes.

Le Bureau pour la coopération avec le secteur privé représenté par Mesdames Doris DOPP et Anne REINER a présenté le «pour la facilitation du processus multipartites prenantes» destiné à pallier à la complexité des relations multi parties prenantes ainsi qu'à impulser l'apprentissage sociétal et le changement social, moteurs du développement durable. Après avoir brièvement présenté le bureau,



Mme REINER a défini la RSE comme étant «la conception des affaires socialement et écologiquement responsable tout au long de la chaîne de valeur». Ainsi, la RSE regrouperait essentiellement quatre secteurs le marché, le poste de travail, l'environnement et la communauté (cf. ci-dessus). Le guide présenté a mis en exergue l'importance des processus de dialogue dans la réussite des politiques de RSE.



Les 5 facteurs de réussite d'un processus de dialogue selon le guide GIZ

La compréhension du contexte (économique, social, culturel, légal, politique, infrastructurel)	La présence d'un facilitateur habile et instruit	La gestion sensible de l'engagement des parties prenantes et de leurs relations	La planification soignée et la communication systématique	L'utilisation d'un modèle de processus de dialogue
--	--	---	---	--

TEMOIGNAGES SUR LES ATTENTES DES ENTREPRISES ET DES COLLECTIVITES LOCALES DANS UNE PERSPECTIVE DE RENFORCEMENT DU DIALOGUE

La session a été l'occasion pour des entreprises et des collectivités locales de témoigner sur la qualité du dialogue et de formuler leurs attentes pour l'instauration d'un cadre de dialogue gagnant gagnant entre les entreprises et collectivités locales.



Intervention de M.Ahmed Bachir DIOP, Directeur Général de SODEFITEX (industrie cotonnière)

SODEFITEX a une implantation rurale mais aussi urbaine (notamment dans 5 villes secondaires du Sénégal). Elle est en partenariat étroit avec la Fédération Nationale de Producteurs de Coton ainsi qu'avec la fédération des Maïsculteurs. Ces partenariats font vivre ces interprofessions. La SODEFITEX est donc face à l'absolue nécessité de nouer et d'entretenir des relations étroites avec son environnement pas par philanthropie mais par nécessité (ce qui lui permet d'être approvisionné en coton).



Les relations de l'Entreprises avec les collectivités locales sont très limitées: *«on ne contacte l'entreprise que pour des besoins ponctuelles (véhicules, argent, etc.). les populations voient toujours l'entreprise comme celle qui doit donner, elles ne se mettent pas dans une position d'établir des rapports gagnant gagnant avec cette dernière. Cette perception de l'Entreprise doit changer.»*

«SODEFITEX n'est pourtant pas en reste car elle met en œuvre un certain nombre de supports de dialogue (tels des radios communautaires) mais il faut le reconnaître ce dialogue reste univoque»

Mr Bachir DIOP, tout en reconnaissant l'importance d'un cadre de dialogue pour la synergie dans les efforts de développement a cependant regretté son caractère univoque et conjoncturel ce qui ne produit pas tous les bénéfices que l'on est en droit d'attendre d'un véritable dialogue. Il a donc proposé la présence d'un **organe facilitateur de ce dialogue** entre entreprises et collectivités locales.

Site web de SodefiteX = www.sodefiteX.sn

Intervention de M.Alioune KANE, Chargé de mission EIFFAGE Sénégal (Entreprise BTP située dans la Commune d'arrondissement de Hann Bel Air)

EIFFAGE Sénégal accompagne des Collectivités locales en tant que mécène, de façon ponctuelle (entretien routes et pistes, actions sur les volets assainissement, dons de carburant pour les situations d'urgence, remblais, construction de classe, lutte contre le VIH sida dans les localités de chantiers, ateliers d'information de sensibilisation, distribution de préservatifs, séances de dépistage etc....). Les projets sont élaborés mais il n'y a pas de suivi de la part des Collectivités.



Mr Alioune KANE a regretté que les interventions des entreprises en faveur des collectivités se fassent très souvent que de façon informelle, souvent sur requête du maire, du préfet, ou d'un groupe d'individus. Il a également déploré la difficulté de travailler avec **les collectivités locales qui sont plus politiques que techniques.**

Site web de Eiffage Senegal = www.eiffage.sn

Intervention de M.Babacar MBENGUE, Maire de la Commune d'arrondissement de Hann Bel Air

Mr MBENGUE a déploré l'absence de cadre formel d'échange avec les entreprises, ce qui rend difficile la construction de projets communs durables alors que la commune dispose d'un énorme potentiel de développement au regard du poids économique des entreprises qui s'y trouvent (environ 150 entreprises recensées dont des grandes). Il suggère par exemple la «**création d'une association locale d'entreprises RSE**» qui serait le cadre fédérateur des initiatives RSE des entreprises.



Exemple de la baie de Hann où la pollution est un problème environnemental majeur. Cette pollution est essentiellement industrielle. Aujourd'hui dans le cadre de la RSE, il serait possible d'envisager un projet commun pour curer et gérer le canal servant de dépotoir de déchets toxiques et huiles usées, et qui est à proximité des entreprises. Des requêtes sont très souvent formulées à la mairie qui n'a cependant pas de moyen d'action vu que l'assainissement n'est pas une compétence transférée. Le RSE présente donc une opportunité d'action par les acteurs publics privés pour un assainissement définitif de ce canal.

Il a aussi regretté les problèmes liés aux **textes sur la décentralisation dont l'application pose de nombreuses difficultés** (notamment au niveau des compétences transférées) et qui fait que la plupart des Collectivités Locales font du pilotage à vue au regard des moyens inexistantes.

Intervention de M.Michel MARCEAU, Directeur des opérations OROMIN (Compagnie minière au Sénégal)

Pour M.MARCEAU, il faut prendre le temps nécessaire pour dialoguer et privilégier les rapports humains aux rapports institutionnels car «sont les hommes qui font les institutions».

Selon lui, la nécessité d'instaurer des cadres de dialogue formels ne doit pas occulter la nécessité des relations informelles dont la qualité peut influencer beaucoup sur le formel et les autres types de relations avec l'entreprise. **La relation de confiance et le préalable au développement et à la bonne mise en œuvre de tout projet, quel qu'il soit.**

La relation de confiance exige au delà des paroles, des actions même petites; le caractère «à lait» de l'entreprise ne doit pas toujours être perçu négativement car cela permet d'établir et de consolider les relations entre les personnes.

Après avoir identifié les besoins, il faut donc y apporter des réponses adéquates. Mais pour cela, Mr MARCEAU considère qu'il n'est pas nécessaire de confiner les plans de développement dans de volumineux rapports pas forcément compréhensibles par les principaux concernés. Il faut plutôt les gens à faire un pas en avant ; c'est la meilleure manière de les aider pour l'atteinte de leurs objectifs de développement.

Site web de Oromin = www.oromin.com



Intervention de M.Malcolm VERSEL, Directeur Régional Développement Durable IAMGOLD (Compagnie minière au Burkina Faso)

Pour Mr VERSEL, la formule est simple: les entreprises quelles qu'elles soient doivent se rappeler qu'avant tout **elles sont des sociétés de ressources humaines, de personnes**. La maîtrise des aspects humains est tout aussi importante que celle de l'environnement, du minéral. La maîtrise donc du milieu humain donne ainsi la possibilité de réussir dans les autres domaines d'action de l'Entreprise.

La RSE donne des outils, techniques et des méthodes pour y arriver.

Mr VERSEL a rappelé comme son prédécesseur que la nécessité du formel ne doit pas occulter **l'importance des relations non formelles**.

Il a aussi insisté sur **l'importance d'une communication systématique et constructive**. L'aspect humain est fondamental pour la réussite des politiques RSE des entreprises. Respect des groupes d'individus et surtout des individus eux même.



Les représentants des groupes d'individus sont-ils des représentants fidèles? Problème auxquelles les compagnies sont souvent confrontées. Veiller donc à ce que le représentant représente réellement les intérêts de la communauté, du groupement.

Site web de Iamgold = www.iamgold.com

APPLICATION DE LA RSE DANS UN MODELE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL : L'APPROCHE «» DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE (SCA)

Intervention de M.Malick SY, Chef de Projet «» à la SCA

Mr Ibrahima WADE, Secrétaire permanent de la SCA a fait une brève présentation de son institution et du rôle qu'elle joue dans la dissémination de la RSE. Puis, la parole a été donnée à Mr Malick SY qui est intervenu sur la RSE dans les politiques de développement économique avec notamment l'expérience des clusters locaux.

Pour Mr SY, la RSE est sans aucun doute un facteur d'émergence économique ainsi qu'un facteur de compétitivité pour une croissance inclusive et rapide. La RSE dans la SCA s'appuie sur le modèle de grappe, basée sur les produits, fondée sur une approche par avantages comparatifs.

Pour Mr SY, l'approche cluster au Sénégal s'est inspirée des expériences de réussite notamment en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie) qui a réussi à mettre en place des pôles de développement régionaux sur la base de leurs spécificités locales (Agadir avec l'huile

d'arcane, Fès avec les cuirs et peaux, Mekhnès avec l'huile d'olive etc.). D'autres expériences de clusters locaux existent au Sénégal notamment le cluster de Dioffor pour la filière élevage et le cluster de Mbao.

Modèle d'un cluster local : le cluster fruits et légumes de Pout

Ce cluster réunit l'Etat, les Collectivités locales, les partenaires techniques et financiers, les PME, le secteur privé ainsi que les grandes entreprises, le Ministère de la recherche scientifique ainsi que les centres de recherche, le lycée technique de Thiès, le ministère de l'Entrepreneuriat, etc.. En somme, le cluster regroupe tous les acteurs de la filière afin que les actions se fassent dans un cadre cohérent et structuré. Les aspects de qualité et de compétitivité sont essentiels dans la démarche cluster.

Au cours des échanges, il a été suggéré d'améliorer le volet Communication sur ces expériences très riches mais méconnues de nombreux entrepreneurs. Cette approche par terroir permet de mener des actions concrètes et d'éviter le saupoudrage qui ne donne pas des résultats satisfaisants. Il a été proposé également de mener une réflexion pour voir quel pourrait être le rôle du nouvel aéroport AIBD notamment en matière de fret aérien pour l'exportation dans des conditions sûres et rapides des fruits et légumes.



LA 3^{ème} JOURNEE DU FORUM DE DAKAR SUR LA RSE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au-delà du dialogue sociétal qui constitue une des conditions favorisant l'ancrage territorial des entreprises, il convient de réfléchir également avec les départements ministériels de l'Etat concernés par l'aménagement du territoire et la décentralisation et avec les collectivités locales sur les opportunités d'investissements sociaux que les entreprises sont susceptibles de démultiplier dans le domaine de la RSE grâce aux instruments de Partenariat Public Privé (PPP) offerts par les partenaires techniques financiers.

Cette opportunité de développement économique de nos territoires nécessite à la fois d'assurer une sensibilisation et une mobilisation des entreprises sur les PPP mais surtout de réfléchir sur le cadre juridique et institutionnel incitant les entreprises à plus d'engagement sociétal.

LES TRAVAUX DE LA 3^{ème} JOURNEE DU FORUM DE DAKAR SUR LA RSE

- La Promotion de la RSE par les partenaires publics
- Le Cadre institutionnel de promotion de la RSE : exemple du Bureau de la Conseillère en RSE du Canada
- La place des Droits de l'Homme dans la RSE
- Les Partenariats Publics Privés entrant dans le cadre de la promotion de la RSE
- Témoignages d'Entreprises sur des projets sociétaux (engagement communautaire)
- Le Cadre institutionnel, juridique et fiscal pour favoriser l'engagement communautaire des entreprises

Modération par **M.Makhtar DIAGNE**, Directeur de l'Appui au Secteur Privé (DASP) / Ministère de l'Economie et des Finances



1-LA PROMOTION DE LA RSE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Intervention de SEM.Michel DOUCIN, Ambassadeur itinérant de France chargé de la Bio éthique et de la RSE



Mr DOUCIN, Ambassadeur itinérant de la France, chargé de la Bioéthique et de la RSE a abordé la question de la participation des pouvoirs publics dans le cadre de la RSE, sujet un peu paradoxale selon Mr DOUCIN quand on sait que les définitions qui en sont données occultent les pouvoirs publics. Pour Mr DOUCIN, ces dernières années, on assiste à un très fort intérêt des pouvoirs publics sur ce sujet, tant au niveau national (élaboration de politiques nationales de RSE) qu'au niveau multilatéral (élaboration de standards internationaux encadrant

la RSE). Revenant sur la définition du livret vert de l'UE sur la RSE, il présente le concept comme étant l'ensemble des engagements pris par les entreprises de manière volontaire dans le domaine sociale et environnemental au delà de leurs obligations légales en collaboration et en dialogue avec les parties prenantes. Mais aujourd'hui, avec la globalisation poussée, les risques autrefois gérés au niveau national font désormais leur apparition sur la scène internationale. De même, des exigences de plus en plus fortes sont adressées aux activités entrepreneuriales. Les pouvoirs publics considèrent donc aujourd'hui qu'ils ont une responsabilité : celle de s'intéresser à l'encadrement des acteurs qui s'investissent dans la RSE. Pour lui, six raisons, six logiques amènent les pouvoirs publics vers ce sujet :

✗ **La logique de complémentarité par rapport au rôle classique d'élaboration des lois.** Pour expliquer cette logique, il prend l'exemple de la Chine qui depuis le 1^{er} Janvier 2008 a voté une loi exigeant la signature de contrats entre toutes les entreprises et leurs travailleurs. La RSE s'est révélée d'une grande utilité dans l'application de cette mesure. Les grands groupes étrangers qui y achètent leurs produits envoient régulièrement des centaines de milliers d'auditeurs privés dans les entreprises chinoises. Ainsi, le pays a su tirer profit des politiques RSE de ces entreprises étrangères pour faire respecter cette loi sur le contrat de travail. Il a cité aussi l'exemple de l'Inde qui a pris une loi qui demande aux entreprises d'une certaine taille de confier 2% de leur bénéfice à des actions de RSE. L'exemple de l'Inde se retrouve dans d'autres pays émergents aujourd'hui confrontés à des problèmes de durabilité politique et sociale de leur développement. Les entreprises sont donc mises à profit et la RSE apparait comme une manière d'accompagner les efforts du gouvernement fédéral indien dans sa lutte contre la pauvreté. En Europe, aussi, les même phénomènes de pauvreté et d'exclusion se retrouvent, signe de l'incapacité des Etats à gérer, à régler toutes les questions de développement économique et social de façon efficace. Les Etats européens ont décidé d'utiliser les appels d'offre publics (environ 12% du marché européen) pour introduire des clauses sociales et environnementales afin d'essayer de résoudre des questions de façon plus fine.

✗ **La logique d'anticipation d'une montée globale du protectionnisme,** contrecoup à la libéralisation forcenée que le monde connu depuis 20 ans. Mr DOUCIN cite ici l'exemple du Brésil, qui avec le boum économique qu'il a connu, rencontre des problèmes de disparité sociale. En plus de cela, il est accusé de détruire les derniers poumons de la

planète (la forêt amazonienne) en faveur de la culture des biocarburants. Pour régler ce problème, en plus des lois que le gouvernement a pris pour lutter contre la déforestation, il a invité les entreprises de l'agrobusiness, les ONG environnementalistes, les représentants des communautés vivant dans la forêt amazonienne etc. autour d'une table. Les différentes parties prenantes ont réussi à trouver un accord qui consiste à proposer un système de label délivré aux entreprises de soja lorsqu'elles peuvent démontrer que leur soja a été produit sans toucher à la forêt.

✗ **La logique d'accompagnement des entreprises dans la conquête de nouveaux marchés :** Certains pays considèrent qu'apparaître comme un pays respectueux de normes, d'une éthique élevées est une manière d'accompagner les activités exportatrices des entreprises. Au **Danemark** et aux **Pays Bas** (pays ultra libéraux où l'interventionnisme de l'Etat est très réduit), les pouvoirs publics ont quand même considéré qu'il fallait **construire une marque de qualité** qui donnerait envie au consommateur de quelque endroit du monde d'acheter un produit danois ou néerlandais parce qu'ayant la certitude qu'il y'a un respect des normes en matière de Droit de l'homme, de Droit de travail, de Droit de l'environnement. L'**Allemagne** a aussi rejoint récemment cette logique. Ce pays a mis un **conseil national de la RSE** qui pendant deux ans a mené des réflexions qui ont débouché sur des propositions adoptées par le gouvernement. Dans la même lancée, le Gouvernement a lancé en Janvier 2011 un **label RSE Qualité Allemagne**. Cette idée se répand aujourd'hui dans de nombreux autres pays, notamment en Asie où les mêmes logiques se retrouvent. Par exemple, les marchés boursiers ont décidé de demander aux entreprises candidates à l'admission aux marchés boursiers de proposer des systèmes de transparences pour s'assurer que ce qu'elles proposent aux actionnaires ne risquent pas de les entraîner dans la ruine (en rappel de la crise financière qui a ruiné de nombreux épargnants). Ces bourses assurent au travers de la RSE une qualité et une augmentation des parts de marchés (environ 10% par an).

✗ **La logique d'appui à un changement globale de l'image et du savoir faire des entreprises d'un pays,** avec en exemple le secteur textile chinois. Des voies de solutions ont été cherchées à travers la RSE. Sur un processus d'une durée de 4 ans, a été élaborée une norme dont le défi était de changer l'image du secteur textile en 5 ans. Cette norme, la « **9000T** » vise à transformer radicalement le textile chinois en un textile de qualité, ce qui implique un changement dans les méthodes de gestion du personnel de l'entreprise, une prise en compte des avis des consommateurs etc....

✗ **Le fruit tiré de 20ans de travail sur le développement durable :** La RSE a changé de sens depuis quelques temps. De responsabilité environnementale et sociale (sociétale), on parle aujourd'hui de la RSE comme la mise en oeuvre du développement durable par les entreprises. C'est entre autre la résultante de la conférence de RIO de 1992 qui a défini l'Agenda 21 dans lequel les entreprises ont un grand rôle à jouer. Les définitions de la RSE incluent aussi les générations futures. Or cette partie prenante est très souvent occultée par les entreprises car sa prise en compte apparait difficile et la responsabilité par rapport aux générations future est avant tout l'apanage de l'Etat. D'où l'obligation de l'Etat d'appuyer les entreprises et organisations qui prennent en compte les questions de RSE. Pour exemple en France, il y a eu **l'adoption de la stratégie nationale de**

développement durable 2010, (déclinaison de la stratégie européenne), où les entreprises à travers la RSE mettent en œuvre cette stratégie collective avec un encadrement par l'Etat.

✗ **La nécessité de restaurer la régulation publique dans un système international** dont on a vu de par les crises régulières qu'il entraîne des effets dévastateurs, notamment sur le continent africain qui a vu sa part dans le commerce international régresser. Il y a nécessité de restaurer le rôle de l'Etat dans l'économie car l'Etat ne peut être indifférent à ce que fait l'entreprise au travers du volontarisme de la RSE. Mr DOUCIN a ensuite tenter de retracer l'évolution de la RSE ces dernières années.

Cette évolution dénote d'une volonté de transformer la soft law vers la hard law en ce qui concerne la RSE. En conclusion, Mr DOUCIN retient qu'aujourd'hui, **quelque soit le pays, aussi pauvre soit-il, les pouvoirs publics se doivent d'être présents dans la vie des entreprises**. Des pays comme la France, la Norvège, la Suède ont senti le besoin de créer des postes d'ambassadeur en matière de RSE. L'Afrique a un rôle important à jouer dans cette réflexion. Ainsi, même si la RSE est née dans le monde anglo-saxon sur des visions d'extrême liberté en considérant que l'éthique protestante à la base de la société américaine suffirait à mettre en place les régulations, l'émergence des crises économiques et financières a démontré que la moralité des banquiers, des entrepreneurs avait ses limites. Aujourd'hui, l'auto gouvernance et l'auto administration de l'entreprise n'est plus un facteur de réussite. **L'Afrique, même si elle n'est pas dans le groupe des pays ayant lancé le concept, elle est aujourd'hui dans le champ de la RSE en tant que fournisseur de matières premières et sous traitantes d'entreprises ayant des codes de conduite**. Les nouvelles exigences des consommateurs, les questions liées la construction d'images positives, la faiblesse des ressources budgétaires des Etats imposent désormais aux pouvoirs publics de voir comment s'appuyer sur le secteur privé pour fournir des services essentiels aux populations. Ainsi, ce serait une réelle opportunité pour les gouvernements africains de se joindre aux groupes de travaux de l'OIF sur la question de la RSE.

2-LE CADRE INSTITUTIONNEL DE PROMOTION DE LA RSE : EXEMPLE DU BUREAU DE LA CONSEILLERE EN RSE DU CANADA

Intervention de Mme Erica BACH du Bureau de la Conseillère en RSE



Mme Erica BACH, conseillère Senior dans ce bureau a expliqué que l'objectif de cette structure était « **d'aider les entreprises canadiennes minières gazières pétrolières publiques ou privées présentes à l'étranger d'améliorer leurs rendements sociaux et environnementaux** ». Ce bureau, pilier de la stratégie du gouvernement du Canada en matière de RSE articulée autour des Principes Directeurs de l'OCDE à l'Intention des Multinationales, des Critères de Performance de la Société Financière Internationale et des Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme. Ainsi continue-t-elle, le bureau a pour mandat **d'examiner les pratiques RSE des entreprises minières canadiennes présentes à l'étranger et de leur donner des conseils**. Il

a aussi compétence pour le règlement des différends que peuvent rencontrer les dites entreprises dans le cadre de ce qui est appelé « procédure d'examen ».

3-LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME DANS LA RSE

Intervention de M.Olivier MAUREL, Expert en RSE



Devant intervenir sur le cadre juridique de la RSE, Mr Maurel a proposé de recentrer son intervention en premier lieu sur un éclairage conceptuel et en second lieu sur un des éléments de gouvernance de la RSE, celui relatif aux droits de l'homme.

Mr Maurel a commencé par rappeler l'importance des entreprises en tant que contributrices au progrès économique et sociale des pays développés ou en voie de développement, en tant que créatrices de richesses, pour les générations présentes et futures. La RSE n'est pas un combat entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre l'entreprise. Au contraire, leur importance fait qu'elles doivent en retour assumer des responsabilités. Pour lui, les entreprises en particulier les multinationales ont acquis une telle importance sur la planète

(importance multinationale qui dépasse même celles des Etats), que **la contrepartie de cette immense possibilité de liberté des échanges serait d'assumer une certaine responsabilité internationale car « il n'est pas de liberté sans responsabilités »**. Il est essentiel donc d'interroger nos convictions personnelles afin de s'inscrire dans une dynamique de progrès. Pour Mr MAUREL, **la fonction première d'une entreprise est une fonction sociale et non une fonction de profit**. Le profit est essentiel pour la continuité de la vie de l'entreprise mais il faut le considérer non comme le but essentiel de l'entreprise mais plutôt comme un moyen pour l'entreprise d'atteindre son véritable objectif qui est le social. Certes il s'agit là de 2 manières de voir le monde, parfaitement irréconciliable et l'on doit choisir de se mettre dans un camp ou dans un autre. Et la RSE est appelée justement à reconsidérer ces questions. Si la vocation première de l'entreprise est de faire du profit, alors le social et l'environnemental ne viennent qu'après. Or la RSE c'est l'application du développement durable dans l'entreprise, concept qui vise à rétablir un équilibre entre des sphères économique sociales et environnementales jusqu'alors décroisées et disproportionnées. **L'économie devient un parmi trois**, la valeur économique est une à côté de la valeur humaine et de celle de la nature. Cela se reflète encore plus en Afrique où la nature reste d'une importance primordiale, voire du Sacré, pour les populations. Il faudrait comprendre que **faire du social dans le cadre de la RSE n'exige pas de l'entreprise qu'elle s'occupe de tout**. La RSE exige pour l'entreprise qu'elle fasse ses affaires correctement dans le respect des droits de l'homme, du droit social, du droit du travail, du droit de l'environnement, du commerce équitable, en somme, **faire bien son cœur de métier**. La RSE, c'est aussi vérifier que tous ceux avec qui elle travaille respectent aussi des principes et valeurs de RSE. Le gagnant/gagnant exige un rééquilibrage des forces. C'est le cas notamment pour une multinationale qui s'installe dans un petit village africain avec des contrats qui ont été négociés au niveau national ou régional, il est très difficile pour cette localité dans ce cas d'agir. C'est là que toute l'importance du rôle de l'Etat apparaît, un rôle de défense de l'intérêt général contre des intérêts particuliers (dans ce cas la multinationale). L'Etat n'est pas une partie prenante

mais celui qui fixe les règles du jeu, un régulateur. Il doit s'assurer de l'équilibre des forces sinon ce n'est ni de la démocratie ni du gagnant gagnant.

Mr MAUREL a fini par résumer les enjeux de la Gouvernance de la RSE en trois points essentiels :

- ✗ Savoir anticiper (démarcher de marchés, faire des enquêtes, de la recherche et du développement),
- ✗ Etre à l'écoute des autres, savoir communiquer,
- ✗ Avoir de la Co-construction et de responsabilité.

4-PARTENARIATS PUBLICS PRIVES ENTRANT DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE LA RSE

Intervention de Mme Monika SCHIESSER-WUCHNER, Directrice adjointe du Bureau régional de GIZ au Sénégal

Les partenariats de développement de la GIZ, (coopération technique allemande) ont pour objectif de réunir le secteur privé et la GIZ sur des projets d'intérêt communs afin d'**associer l'économie et la politique de développement sur la base d'intérêts concrets et mutuels**. Mme SCHIESSER-WUCHNER a présenté les avantages que les entreprises pouvaient avoir à nouer des PPP avec la GIZ :



giz

Les avantages des PPP pour les entreprises

- Neutralité, intégrité et crédibilité de la GIZ
- Expertise spécifique de la GIZ
- La GIZ dispose des réseaux et contacts avec des gouvernements, des administrations et des ONG
- Compétence de coordination, de médiation et de coopération de la GIZ
- Expérience de la GIZ en planification & gestion de projets
- Participation au plan financier et des ressources humaines de la GIZ
- Améliorer sa réputation

Les PPP exigent

cependant le respect de critères spécifiques tels que la complémentarité, la compatibilité, la subsidiarité, la neutralité en terme de concurrence et la contribution du secteur privé.

Pour être éligible au PPP, l'entreprise doit répondre à certains critères :

giz

Critères concernant les entreprises:

L'entreprise doit:

- opérer sur le marché avec succès depuis au moins 3 ans
- avoir au moins 10 employés
- avoir un chiffre d'affaires annuel d'au moins 1 million d'euros
- prévoir un engagement à long terme dans le pays partenaire

Un exemple de PPP GIZ-SDE (Sénégalaise des Eaux) à travers le programme develoPPP de la GIZ.

La SDE face à la nécessité d'étendre et d'assurer une bonne distribution d'eau potable à Dakar mais confronté au manque de qualification de ses employés (plombiers) a décidé de mettre en place une formation qualifiante de jeunes plombiers à travers des formations techniques, théoriques et pratiques et par des séances d'accompagnement et d'appui conseil. La SDE a ainsi pu améliorer ses capacités en matière de formation et des résultats très intéressants ont été obtenus avec une nette amélioration au niveau de qualification des jeunes plombiers ainsi que dans la qualité des prestations de service aux usagers du secteur.

Intervention de Mme Marie-Pier Bouchard-Valade, Déléguée Commerciale, Direction de l'Afrique, Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale

Mme Marie-Pier BOUCHARD-VALADE a également présenté le **Programme de Coopération pour l'Investissement** qui appui des investissements responsables et durables du secteur privé canadien dans les pays en développement.

Ce programme ne finance pas à proprement dit l'investissement. Les dépenses admissibles incluent les frais directs liés aux employés, les honoraires de consultants, les frais de déplacement et les indemnités quotidiennes, ainsi que certains coûts indirects. Le programme accompagne également le cycle de vie des projets en pré et post investissement. Les entreprises candidates doivent répondre aux critères d'admissibilité ci après :



Le Service des délégués commerciaux

Critères d'admissibilité (1)

Sociétés canadiennes à but lucratif

- Inscrites auprès du délégué commercial virtuel
 - Expérience de l'entreprise dans le monde du développement
 - Recettes annuelles minimales de 2 millions \$ sur les 2 dernières années
 - Des états financiers audités ou des rapports de mission d'examen sont nécessaires
 - La capacité de mettre en œuvre le projet est un critère d'évaluation supplémentaire (possibilité de consortium, mais le requérant principal de la proposition sera évalué)
 - Engagement à respecter les normes internationales en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE)
- (Pour les requérants à des projets d'investissement seulement)
- Participation financière canadienne significative dans l'investissement
 - Participation dans la gestion du projet ou de l'investissement

Le Service des délégués commerciaux

Critères d'admissibilité (2)

Projets dans les pays admissibles à l'APD, sauf là où la politique étrangère canadienne impose des restrictions.

Projets d'investissement :

- Investissement minimum de 500 000 \$
- Non spéculatifs (projets immobiliers, investissements de portefeuille, exploration des ressources naturelles)
- Projet non axé sur la recherche et le développement (pharmaceutique, essai clinique, développement de logiciels, etc.)
- Avantages pour les Canadiens et impact développemental dans le pays hôte (création d'emploi, développement des compétences, transfert de savoir, de technologies, de pratiques exemplaires, etc.)

Appui à la mise en œuvre d'un contrat de services professionnel

- Avoir obtenu un contrat de services évalué à un (1) million de dollars ou plus :
 - Une lettre d'appui est possible

5-TEMOIGNAGES D'ENTREPRISES SUR DES PROJETS SOCIETAUX (ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE)



Présentation par Mme Nafissatou DIA DIOUF du projet d'installations solaires dans la communauté rurale de Thiel dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP)

Aga Khan Fund for
Economic Development



COFISAC FUMOA



Présentation par M. Ibrahim Charles AMADOU et Mme Salimata NIANG du Projet SOLIPS de lutte contre le VIH sida, le paludisme et la tuberculose en partenariat avec DEG, banque publique allemande



Présentation par Mme Missira KEITA du projet pilote de préservation et réintroduction de plantes médicinales dans

la zone de la Grande Niayes de Pikine pour le compte des populations



Présentation par Mme Adji Aissatou Rassoul GUEYE du projet de sauvegarde de l'environnement et de valorisation des déchets à Démette, Commune rurale située au Nord du Sénégal dans le département de Podor

SODEFITEX



Présentation par M. Goule GUEYE de l'expérience du BAAMTARE (Base d'Appui aux Méthodes et Techniques pour l'Agriculture, les Autres Activités Rurales et l'Environnement), démembré de la SODEFITEX qui appuie les producteurs en matière de développement durable

6-LE CADRE INSTITUTIONNEL JURIDIQUE ET FISCAL POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE DES ENTREPRISES

Modération par **M.Gilles MBAYE** de la Direction de l'Appui au Secteur Privé (DASP) / Ministère de l'Economie et des Finances



Panélistes (de gauche à droite) :

- Assane DIOUF (DGID, Sénégal),
- Mamour FALL (Président de l'Ordre des Experts Comptables et Secrétaire général de l'Institut Sénégalais des Administrateurs, Sénégal),
- Gilles MBAYE (Direction de l'Appui au Secteur Privé, Sénégal),
- Dr Fily TOUNKARA WAGUE (CAFSP, Ministère de la Santé, Sénégal),
- Michel THERON (Président de la Commission Fiscalité du Conseil National du Patronat, Sénégal),
- Bakary TRAORE (Centre Africain d'Expertise en Gouvernance des Organisations, Côte d'Ivoire),
- Guitele NICOLEAU (Chef de projet USAID, Education de base) & Mohamed DIEYE (Cabinet Aziz DIEYE)

✗ **Mr Michel THERON** sur *l'Administration fiscale et les préoccupations sociales des entreprises* : Au Sénégal, il existe une concertation régulière entre l'administration fiscale et le Secteur privé regroupant la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES) et le Conseil National du Patronat du Sénégal (CNP). Cette concertation permet d'améliorer l'environnement économique des entreprises, simplifier l'interprétation des textes fiscaux et éviter le plus de litiges possibles.

Mr THERON a cependant regretté l'inexistence d'un cadre juridique incitatif pour les entreprises dans le cadre de la RSE.



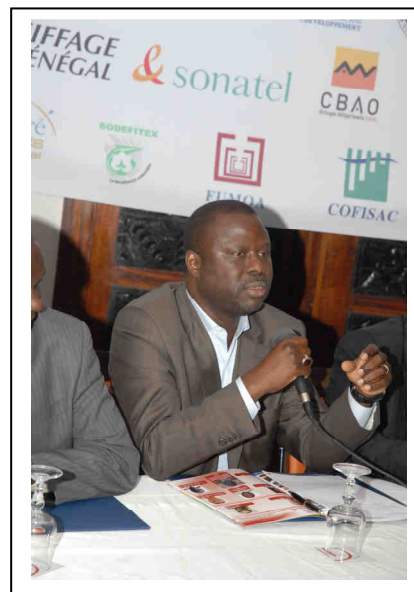
Beaucoup d'actions des entreprises se font en marge des dispositions fiscales alors qu'il faudrait que l'administration fiscale reconnaisse le rôle social de l'entreprise surtout dans le contexte africain. Il reconnaît qu'il est choquant pour les entreprises de se faire redresser pour des aides sociales qu'elles accordent à des populations dans le besoin.

Cependant, des pistes de solution sont entrain d'être trouvées. En effet ; l'administration fiscale interpellée plusieurs fois s'est montrée récemment disposée à prendre en compte ces préoccupations. Il faut cependant mettre des gardes fous pour éviter les abus des entreprises d'où la nécessité d'avoir **un cadre juridique incitatif clair et précis**.

✘ **Mr Mamour FALL** a axé son intervention sur deux points essentiels :

En premier lieu, il est revenu sur l'importance du volet social dans l'entreprise notamment dans le contexte africain. Il souligne toutefois que nos administrations ont toujours du mal à comprendre que des actions faites par l'entreprise restent hors de son champ d'action et de son objet. Ces actions qui ne sont pas à son profit direct entraînent refus par l'administration fiscale du droit à déduction. Cependant souligne Mr FALL, compte tenu des évolutions du monde, il faut aujourd'hui que l'administration et l'Etat prennent des dispositions pour faire des ouvertures afin de permettre la déductibilité de certains engagement sociétaux des entreprises.

En second lieu, Mr FALL rappelle l'immense opportunité que peut constituer la RSE pour l'atteinte des objectifs de développement locaux. Pour lui, les entreprises peuvent être d'importantes soupapes de décompression sociale face à des collectivités locales confrontés à un manque de ressources, d'où encore une fois l'intérêt d'une fiscalité incitative.



✘ **Mr Bakary TRAORE** sur ***l'expérience ivoirienne en matière de mesures fiscales incitatives*** :

Par un bref rappel historique, il précise que le droit fiscal a été influencé par la position des économistes libéraux qui avaient en tête que le profit restait le seul objectif de l'entreprise. Un ensemble de mesures visant à projeter l'assiette ont ainsi été prises. Or il est certain que l'entreprise ne peut être dans un environnement sans être au service de celui-ci d'où la prise en compte des besoins des parties prenantes. Cependant, quand ces actions sont financées, l'administration fiscale ne considère pas qu'elles sont dans l'objet ni dans l'intérêt de l'entreprise d'où le fait de les taxer. Et en plus, au regard du principe de la liberté de gestion du chef de l'entreprise, l'administration fiscale n'a pas le droit de s'y s'immiscer.



Mais le revers de cette liberté est que l'administration fiscale dispose de deux instruments de contrôle : l'acte anormal de gestion et l'abus de droit. Ainsi, toutes les dépenses en faveur de la RSE et dont la loi n'a pas accordé des possibilités de déduction fiscale et d'exonération sont sanctionnées par l'administration fiscale.

En Côte d'Ivoire, l'administration fiscale a intégré cette réalité fiscale et en 2007 des mesures fiscales ont été prises pour permettre aux entreprises de financer des actions dans des secteurs différents hors du concept d'Acte Anormal de Gestion. On s'oriente ainsi vers une nouvelle conception de l'intérêt de l'entreprise dans l'administration fiscale. Pour exemple d'avantages fiscaux, Mr TRAORE a cité :

- La possibilité de récupérer une double limite de 3% du Chiffre d'Affaires ou 500 millions du montant de l'investissement lors de la construction de routes, de ponts, etc ...,
- La possibilité de récupération de la TVA sur des dépenses non directement liées au profit de l'entreprise,
- L'absence d'impôt sur les salaires à payer en cas d'embauche de nouveaux salariés.

✘ **Mr Assane DIOUF**, sur [la prise en compte de la RSE dans la révision du code des impôts au Sénégal.](#)

Comme ses prédécesseurs, Mr DIOUF est revenu sur la disponibilité de l'administration fiscale à prendre aujourd'hui en compte les préoccupations de l'entreprise pour ses œuvres internes comme externes. Pour lui, s'il est vrai que le droit fiscal est autonome, il doit cependant tenir compte des autres disciplines connexes telles que le droit social, de l'environnement etc. Mais la préoccupation de l'administration fiscale est **que le champ de la RSE soit bien délimité pour permettre au droit fiscal de tenir compte de ces réalités.** Pour une réussite de ces initiatives, il est primordiale pour l'administration de bien en comprendre les objectifs et d'en saisir la portée afin d'éviter les abus de certaines entreprises.



Sur la question de savoir comment la loi qui doit garder son caractère général et impersonnel peut s'approprier la question de la RSE vu que les entreprises ont des sensibilités différentes, Mr DIOUF répond que des règles générales peuvent être prescrites dans la loi et que par la suite, d'autres instruments tels que les arrêtés, les circulaires d'application de la loi peuvent prévoir des règles de nature à prendre en charge ces préoccupations. Pour conclure, il retient que l'administration avait toujours eu en tête que la vocation de l'entreprise n'était pas philanthropique mais que cette vision est aujourd'hui appelée à évoluer. Le plus important reste de réussir à mettre en place un droit fiscal qui tienne compte des préoccupations des principaux concernés.

✘ **Mme Guitèle NICOLEAU**, a présenté un de projet ayant réussi à fédérer les initiatives RSE d'entreprises en soutien à l'éducation au Sénégal, le projet [USAID/Education de base.](#) Ce projet appui le ministère en charge de l'éducation dans l'amélioration de l'accès, la qualité et la gestion du système éducatif sénégalais.

Par une approche systémique et multi partenariale, le projet a comme objectifs notamment la mobilisation des entreprises et autres structures privés en faveur de l'éducation de base afin de oser les bases d'un PPP pour l'amélioration durable du système éducatif au Sénégal. Selon Mme NICOLEAU, cette expérience a déjà reçu des échos favorables avec l'engagement de nombreuses entreprises qui contribuent de divers manières (fourniture de matériels scolaire, visites d'entreprises, stages d'initiation, appui en denrées alimentaires, appui financier etc.).

Fort de cet engouement, l'idée est désormais de s'orienter vers la pérennisation du PPP en Education de base.



Ainsi, une étude a été diligentée pour proposer un cadre juridique et réglementaire pertinent dont **Mr Mohamed DIEYE** a par la suite présenté les conclusions essentielles :

Il en ressort que la fondation d'utilité publique présenté de nombreux avantages comparatifs notamment le régime fiscal intéressant, des règles de fonctionnement et d'administration identiques à celles des sociétés privées et la possibilité de recevoir des dons et subventions dès sa création.

Pour conclure, il a présenté un certain nombre de partenaires potentiels et membres de la fondation.

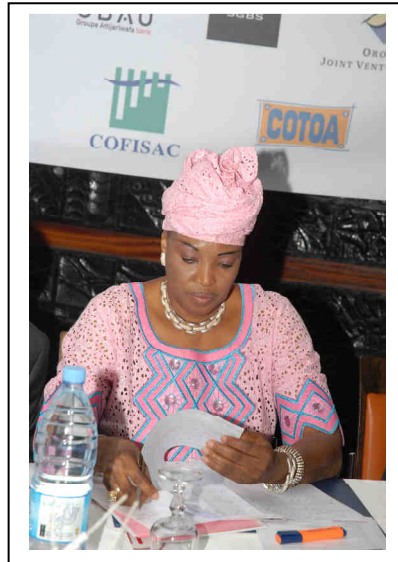


La fondation s'appuiera sur un partenariat le plus large possible. Il pourrait concerner essentiellement :

- les organisations patronales (CNES, CNP, UNACOIS, etc.),
- Les grandes sociétés industrielles ou des service locales ou nationales,
- les chambres de commerce et des métiers,
- les organisations professionnelles du secteur bancaire et des assurances,
- les ordres professionnels (experts comptables, experts et évaluateurs agréés, avocats, notaires, etc.)
- le Ministère chargé de l'Education Nationale et ses démembrements locaux (IA, IDEN),
- les structures publiques de formation (ONFP, FONDEF, etc.)
- les médias,
- les ONG nationales et internationales intervenant dans le domaine de l'Education,
- les syndicats de l'enseignement,
- l'Administration de l'Ecole et les enseignants,
- Les organisations représentatives des DAARAS
- les parents d'élèves et les élèves,
- les collectivités territoriales, etc.

Les membres du Conseil de Fondation pourraient provenir de cette liste .

✗ **Mme Fily TOUNKARA WAGUE** sur l'exemple de PPP en matière de Santé de la Cellule d'Appui au financement de la Santé et au partenariat PPP. Face à la croissance et à la diversité des intervenants dans le secteur de la santé, le Ministère de la santé a pris l'initiative de réglementer le PPP à travers le document de politique nationale de contractualisation. Ce document a pour objectif de s'assurer que les arrangements contractuels établies respectent la politique nationale de santé et dans le but de ramener la société civile et le secteur privé à collaborer à la mise en œuvre de la politique de santé en leur proposant d'entrer en relation contractuelle avec les acteurs de l'administration de la santé. Mme WAGUE a expliqué que les Collectivités Locales étaient compétentes en matière de santé dans des domaines spécifiés par la loi, elles ont la personnalité juridique et peuvent contracter. Les districts (centres de santé et poste de santé) n'ont pas la personnalité morale et de ce fait ne peuvent nouer des relations juridiques engageant le ministère ce que peuvent faire les comités de santé. La région est compétente pour la gestion des hôpitaux régionaux et des centres de santé ruraux. Quant à la commune, elle gère les centres de santé et les postes de santé urbains, et est compétente pour la construction, l'entretien, la maintenance, et l'équipement des postes de santé urbains. La Communauté rurale elle s'occupe de la la construction et de la gestion des postes de santé ruraux. Les ONG, Les OCB ont aussi la personnalité juridique. Certaines ont noué des contrats avec le Ministère de la santé dans une logique de ppp notamment en matière de santé de la reproduction, de santé communautaire, d'Information - Education - Communication, de VIH etc....



Selon Mme WAGUE, la CAFSP a une ouverture large et mise beaucoup sur le PPP pour particulièrement pour l'atteinte des OMD 4 et 5. Dans les comptes nationaux de la santé le secteur privé effectue des dépenses lourdes dans le secteur de la santé. Cependant, il y a une grande insuffisance de la prise en compte de la médecine de travail dans le politique de santé. Une rencontre sur les PPP a permis de fournir un certains nombres de recommandations notamment la mise en place d'un comité d'initiatives qui mettra en place une cadre de concertation national du PPP au Sénégal et la mise en place de commissions thématiques seront (Commission observatoire des données sanitaires collectes auprès du secteur privé, Commission communication entre les deux secteurs et Fonds de solidarité santé qui va regrouper beaucoup de gratuité).



CLOTURE DES TRAVAUX DU FORUM DE DAKAR SUR LA RSE

Les travaux de la 3^{ème} du Forum de Dakar sur la RSE ont été clôturés par **Mme Nafissatou DIOUF NGOM**, **Ministre des Transports Terrestres et des Transports Ferroviaires chargé de l'Aménagement du Territoire**.

Après les remerciements de **M.Philippe BARRY**, **Coordonnateur de RSE Sénégal** à l'endroit des partenaires publics et privés, à l'endroit des intervenants venus des continents américain, européen et africain, et à l'endroit des participants, Mme la Ministre a tenu à féliciter les organisateurs (RSE Sénégal, l'Ambassade du Canada au Sénégal, le Comité d'Orientation et de Suivi de la Stratégie de Croissance Accélérée) pour le succès de la mobilisation et la qualité des travaux qui positionnent d'ores et déjà le Sénégal comme un pays africain pilote dans la vulgarisation de la RSE.

Elle a notamment rappelé que les actes posés par ledit forum traduisent bien les directives formulées par les Chefs d'Etat des pays ayant en usage la langue française, et en particulier le Président du Sénégal, lors du Sommet de la Francophonie de Québec en 2008.

Mme NGOM a enfin assuré que les actes du présent forum seront bien exploités par les départements ministériels concernés par les questions relatives à la vulgarisation de la bonne gouvernance et de la RSE dans notre pays.

